



**Tempête** Les rafales de *Lothar*, en cette fin d'année de 1999, ont durablement marqué le visage du canton de Fribourg. » 12/13



**La Poste revoit son réseau à Bulle**

**Gruyère.** Le géant jaune réorganise son réseau postal dans le chef-lieu gruérien. Deux offices fermeront en 2020. Et celui de la Condémine est appelé à devenir le poumon postal de la ville de Bulle. » 14

# RÉGIONS

9  
LA LIBERTÉ  
MERCREDI 17 JUILLET 2019

Le Conseil communal a décidé lundi de radier son syndic, Dominique Butty, du registre des habitants

## L'Exécutif de Romont enfonce le clou

« STÉPHANE SANCHEZ

**Domiciliation** » Le Conseil communal de Romont ouvre grand la porte de sortie à son syndic. L'exécutif a en effet «décidé la radiation de Dominique Butty du registre des habitants» et «du registre électoral». L'exécutif prie l'intéressé de «venir annoncer son départ auprès de la commune de Romont» et de retirer ses papiers. Une décision prise lundi en séance extra-muros, en l'absence du syndic dûment récusé, et communiquée hier à la presse.

En octobre dernier, à la suite d'interpellations régulières «de citoyens», l'exécutif avait demandé à la préfecture de se pencher sur la domiciliation de Dominique Butty. Les conclusions de l'enquête administrative ont été rendues la semaine passée (*La Liberté* de jeudi). Le préfet invitait l'exécutif à décider sans délai de la radiation de Dominique Butty, dont la vie oscille entre sa villa familiale à Villariaz et son 2,5 pièces à Romont. Or «il apparaît clairement pour le Conseil communal que les conditions de domicile de M. Butty ne répondent pas aux critères d'une personne qui est établie à Romont», justifie l'exécutif dans son communiqué.

### Deux recours possibles

«C'est une suite logique», commente le vice-syndic Jean-Denis Cornu. «M. Butty a pris acte. En cas de désaccord, il a 30 jours (jusqu'à la mi-septembre, en tenant compte des fêtes, ndlr) pour faire recours auprès de la Préfecture de la Glâne. Durant ce délai, il reste citoyen et syndic. Nous sommes sereins, nous le respecterons en tant que syndic. Tout fonctionne», indique Jean-Denis Cornu. Au ralenti, car l'exécutif est en vacances jusqu'au 18 août.



Durant le délai de recours, Dominique Butty «reste citoyen et syndical», note le vice-syndic Jean-Denis Cornu (ici au premier plan, lors d'une séance du législatif). Alain Wicht-archives

Contacté par *La Liberté*, Dominique Butty reste laconique: «Je suis plus déterminé que jamais à défendre ma vision», confie le syndic, qui estime vivre à Romont et n'envisage pas une démission. «J'ai transmis mon dossier à une personne compétente. On verra s'il y a matière à recourir ou pas.» Désormais, l'élu peut non seulement contester la décision préfectorale auprès du Tribunal cantonal. Il peut aussi attaquer la décision communale auprès de la Préfecture de la Glâne, qui indique d'ores et déjà qu'elle se récusera. Dominique Butty n'entend pas traîner: «Il y a des fêtes, mais je ne vais pas jouer

là-dessus», assure-t-il. Ses éventuels recours auront un effet suspensif.

### Urgent désir d'avancer

Du côté du Législatif romontois, les chefs de groupe prennent acte. Au PS, Nicolas Salamin ne «met pas en cause l'engagement de M. Butty pour la ville» mais estime que «cette question de domiciliation a dû affecter le fonctionnement du Conseil communal. Nous espérons que cette décision va lui permettre d'avancer dans les projets de la ville et va améliorer l'interaction avec le Conseil général.»

Les Verts partagent: «Il faut attendre la fin du délai de re-

cours, tempère Stefanie Losey. Mais on espère que la sérénité reviendra assez vite au sein de l'exécutif, qui a la capacité de rebondir. Il y a des dossiers urgents et importants qui doivent avancer. Comme l'école.»

Nicolas Paccaud et Denis Grandjean, respectivement chefs des groupes Horizons Nouveaux et UDC, attendent les possibles recours avant de prendre position. Le radical François Helfer déplore une «situation triste pour Romont» et «le risque de perdre du temps» en raison des recours. Quant à Nicolas Dafflon, il assure que le PDC «ne lâchera pas Dominique Butty. On ignore ce qu'il va faire, mais nous respecterons sa

décision, quelle qu'elle soit.» Et de souhaiter que la pression sur l'exécutif se relâche, «afin qu'il puisse travailler».

### Début de communication

C'est en tout cas l'intention de l'exécutif, assure le vice-syndic: «Nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations émises par la préfecture, en matière de fonctionnement. C'est en cours, en ce qui concerne l'organisation des chefs de service. Mais nous communiquerons après la rentrée.» Une séance d'information à la population devrait également intervenir avant la séance du Conseil général du 3 octobre. »

**«Je suis plus déterminé que jamais»**

Dominique Butty

## Les députés du district de la Glâne réagissent

### Les députés glânois mesurent différemment l'impact de la radiation de Dominique Butty.

Coup de tonnerre politique en Glâne? Contactés par *La Liberté*, les députés du district ne souhaitent pas s'immiscer dans la décision du Conseil communal de Romont. Le radical Fritz Glauser estime toutefois que cet épisode laissera des traces: «Un élu est censé remplir toutes les conditions de son élection, et certains électeurs se sentent maintenant trompés. Cette situation nuit à la confiance que les citoyens ont envers les autorités. Cela rejaillit sur tous les politiciens», estime le député de Châtonnaye.

«Cette situation fait ricaner, mais je ne pense pas qu'elle porte

atteinte à l'image de Romont. Elle pourrait se produire ailleurs, relative quant à lui Simon Bischof (ps, Ursy). J'y vois plutôt un appel à penser l'avenir. Car cela ne se produirait pas si l'on envisageait des fusions à large échelle, qui permettraient de recruter les gens compétents – et M. Butty l'est – partout où ils sont, y compris dans les villages.»

«Pour lui, cela doit être extrêmement difficile, humainement», confie de son côté Armand Jaquier (ps, Romont). Il espère que cette décision de l'exécutif permettra à la commune d'évoluer vers «un climat de travail constructif». Le socialiste se dit néanmoins perplexé quant à la question de la domiciliation de Dominique Butty

(pdc): «Lors de son élection, les faits et la loi étaient les mêmes qu'aujourd'hui, non? Ça me laisse perplexe.»

Patrice Longchamp (pdc, Torny-le-Grand) insiste quant à lui sur «l'énorme travail – un travail reconnu – fourni par Dominique Butty au Grand Conseil, malgré ses démêlés communaux». Romain Collaud (plr, Massonnens) abonde: «C'est un personnage entier qui peut diviser. Mais il fait très bien son travail au Grand Conseil. Il est présent, actif et siège dans une commission clé (la Commission des finances et de gestion, ndlr).»

Philippe Demierre (udc, Esromont) abonde aussi: «Je m'entends très bien avec M. Butty, malgré nos visions différentes, et cette situation ne remet pas en cause sa fonc-

tion de député. Il sera député de Villariaz, et pas de Romont, s'il ne vit pas là-bas. Cela dit, je l'ai senti très présent à Romont. Il prend part aux manifestations. Il est tous les jours à la commune.» Son colistier Jean Bertschi n'a quant à lui pas souhaité s'exprimer. Pas plus que le démocrate-chrétien Pierre Décrind, qui est aussi chef de service à la Ville de Romont.

**Aucune voix** pour remettre en cause la légitimité de Dominique Butty en tant que député. Seul son rôle – là aussi loué – au sein de l'Association des communes de la Veveysse, qu'il préside à titre d'élu romontois, pourrait souffrir de cette radiation. Mais là encore, les possibles recours tempèrent les discours. » SZ

## DES PREUVES À FOURNIR

En cas de recours, Dominique Butty devra prouver qu'il réside à Romont «de façon reconnaissable pour des tiers, avec l'intention d'y vivre durablement et d'y avoir le centre de ses intérêts personnels», dit la loi. «Il devra le prouver par des faits, et sa situation familiale fait partie de la démonstration», relève le chef du Service des affaires institutionnelles, Christophe Maillard, en assurant que la situation en cours à Romont est sans précédent dans le canton.

Un précédent au moins existe, mais en terre vaudoise, à Nyon. L'ex-syndic Alain-Valéry Poiry, réélu en 2006, avait emménagé en 2007 à Prangins sans démissionner. Il avait été radié. Le Tribunal fédéral avait rejeté son recours en novembre 2008. Les juges relevaient que «le domicile d'une personne se trouve au lieu avec lequel elle a les relations les plus étroites. En général, cela correspond au lieu de résidence de la famille.»

Dominique Butty devra en outre apporter des preuves actuelles. Sa situation aurait en effet évolué entre son retour dans le chef-lieu en 2015 et ce jour, en raison d'un cambriolage de son logement romontois. SZ